

« Nature 2050 » : la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité accélèrent sur le retour de la nature en ville !

Communiqué de presse,
Le vendredi 6 juin 2025

Face à l'urgence climatique, la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité unissent leurs efforts pour préserver la biodiversité dans la zone dense. Ce jeudi 5 juin, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Marianne LOURADOUR, Présidente de CDC Biodiversité et du Fonds Nature 2050, ont présenté les lauréats pressentis de la 3^{ème} édition de l'appel à projet « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris ».

Avec 87 % de son périmètre urbanisé et 95 communes sur 130 carencées en espaces verts, la Métropole est en première ligne face aux menaces pesants sur la biodiversité.

Pour répondre à cet enjeu majeur, la Métropole s'appuie sur plusieurs outils structurants pour accompagner ses communes dans leurs actions en faveur de la biodiversité et de la renaturation. : le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT), colonne vertébrale des politiques métropolitaines, définit les grandes orientations d'aménagement durable à l'échelle du territoire, le **Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)**, qui inscrit la transition écologique au cœur des priorités métropolitaines, en intégrant les enjeux de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique, le **Plan Biodiversité métropolitain**, qui fixe une stratégie ambitieuse pour préserver, restaurer et valoriser les continuités écologiques, et enfin, le **Fonds Biodiversité**, doté de 80 M€, qui constitue un levier financier puissant pour soutenir les projets portés par les communes.

En complément, depuis 2019, la Métropole est engagée aux côtés de **CDC Biodiversité** dans le programme « **Nature 2050** », qui vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de projets de renaturation à fort impact écologique. Le programme « Nature 2050 », porté conjointement par CDC Biodiversité et le Fonds Nature 2050, co-finance des projets de Solutions fondées sur la Nature grâce à l'engagement volontaire d'acteurs économiques souhaitant aller au-delà de leurs engagements réglementaires. Son objectif est d'aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique, tout en restaurant la biodiversité. A fin 2024, ce sont 104 projets qui sont ainsi soutenus, et qui seront suivis sur le long terme jusqu'en 2050.

Depuis son lancement sur le périmètre métropolitain, 21 communes ont bénéficié de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », permettant à terme la renaturation de près de 40 hectares. Face au succès du dispositif, une 3^e édition a été lancée en 2024, avec un soutien renforcé : jusqu'à 4 M€ mobilisables, soit jusqu'à 500 000 € par projet et 80% du montant total des opérations.

Au total, 9,6 M€ sont alloués par la Métropole sur les trois éditions du programme, témoignant d'un engagement fort pour une ville plus verte et plus résiliente.

Chaque projet bénéficie également d'un accompagnement financier complémentaire de CDC Biodiversité, destiné à assurer leur suivi jusqu'en 2050. Ces financements sont rendus possibles grâce à l'engagement croissant d'entreprises engagées, parmi lesquelles ICADE, ADP, Right Now Climate France, Transdev et In Extenso.

Pour cette 3^e édition, 9 nouveaux projets lauréats répartis sur la Métropole, ont déjà reçu un avis favorable, et seront soumis au vote du conseil métropolitain en juillet 2025.

« Avec près de 10 millions d'euros investis dans le programme « Nature 2050 » depuis 2019, la Métropole du Grand Paris réaffirme son engagement fort en faveur de la biodiversité. Grâce aux actions que nous menons avec CDC Biodiversité, aux côtés de Fatoumata KONE, Vice-Présidente déléguée à la Nature en ville, à la

Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, près de 40 hectares vont être renaturés. Avec cette 3^e édition, ce sont au total 21 communes qui pourront bénéficier d'un accompagnement financier pour concrétiser leurs projets. Ce dynamisme illustre la volonté de la Métropole d'accompagner les maires métropolitains à faire de la nature un véritable pilier de la transition écologique. », **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris**

« Avec ce 3^e appel à projets et une contribution globale de 10 Millions d'euros, la Métropole du Grand Paris souligne l'efficacité du programme Nature 2050 dans la zone dense de l'Île de France, pour la préservation de la biodiversité, la résilience du territoire et le bien être des habitants. Je suis heureuse et honorée de la confiance renouvelée de la Métropole dans ce programme philanthropique créé par CDC Biodiversité, qui promeut des solutions fondées sur la nature et aide le développement de projets pour lutter contre le réchauffement climatique et l'érosion du vivant. », **déclare Marianne LOURADOUR, Présidente de CDC Biodiversité et du Fonds Nature 2050**

Contact presse :

Métropole du Grand Paris : presse@metropolegrandparis.fr

Inès Mouloudj – 06.02.72.14.04

Clara de Magalhaes – 06.28.18.57.65

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 130 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A propos de CDC Biodiversité :

Créée en 2008, CDC Biodiversité est une entreprise dont l'objectif est de concilier biodiversité et développement économique, au service de l'intérêt général. Entièrement dédiée à la biodiversité, cette filiale du Groupe CDC intervient sur trois axes : conseiller, mesurer et renaturer. Son expertise lui permet de conseiller et de former aux enjeux de biodiversité. Son outil Global Biodiversity Score mesure l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et, à terme celui des collectivités territoriales. Enfin, CDC Biodiversité met en œuvre des actions concrètes de renaturation sur le long terme, visant la création de gains écologiques quantifiés par des solutions fondées sur la nature, avec différentes solutions, notamment son programme Nature 2050 créé en 2016. CDC Biodiversité a également créé en 2019 le Fonds Nature 2050 pour soutenir toute activité d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel et à la restauration de la biodiversité ainsi qu'à sa gestion pérenne. Ce fonds de dotation est entièrement dédié au soutien des actions du programme Nature 2050, notamment à travers le cofinancement de projets intégrés au programme et qui mettent en œuvre des SfN. Son Conseil d'administration est composé de personnes qualifiées et de représentants de structures associatives, institutionnelles et académiques telles que le MNHN, l'ADEME, l'OFB, la LPO, les Éco Maires, et CDC Biodiversité dont la présidente assure la présidence du Fonds Nature 2050.